



Volvent  Vouvent
t
Drôme
Provence

Le Vendredi 20 Mars 2026



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 20 MARS 2026 À 08 HEURES 30

Président de séance : Charles Brès, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/03/2026

Présents : Yvette Bellier, Charles Brès, Patrick Brès, Isabel Espinas, Sandra Mathieu, Christian Roggero, Rémy Laborde-Castex.

Excusés : Néant

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra Mathieu



Délibération **9 – 2026** : Détermination du nombre des adjoints

Le Maire réélu expose à l'assemblée qu'en vertu de l'article L2122-2 du CGCT, le conseil municipal doit déterminer librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Contre : 0 Abstention: 0 Pour: 7

Décide de porter à deux le nombre des adjoints

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.